

COMMUNE DE CONCOULES

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 28 octobre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit octobre à dix sept heures, le conseil municipal de la commune de Concoules, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marie MALAVAL, maire.

Convocation du 22 octobre 2024, affichée le 22 octobre 2024.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Jean-Marie MALAVAL, Luc BILHAUT, Michel BERTE, Thierry CHARLES, Valérie BRASSEUR, Françoise DAUDÉ.

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

- Mathieu EGIDIO
- Nicolas LONG
- Martine PAYAN, excusée, a donné procuration à Jean-Marie MALAVAL
- Céline JOUIN, excusée, a donné procuration à Françoise DAUDÉ

Valérie BRASSEUR est élue secrétaire de séance.

11 : Effectif légal du conseil municipal

10 : Nombre de membres du conseil municipal en exercice

08 : Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part à la délibération

Délibération n° 20241028 17

Taxe ordure ménagère des logements communaux

Le maire expose au conseil municipal le calcul de la taxe ordure ménagère due par les locataires des logements communaux basé sur l'avis d'imposition des taxes foncières 2024.

Le maire propose au conseil municipal le paiement de cette taxe par les locataires.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, après avoir délibéré et procédé au vote :

- Approuve la proposition du maire.
- Décide le paiement de la taxe ordure ménagère par les locataires des logements communaux conformément au tableau annexé à la présente délibération.
- Autorise le maire à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 8

Ainsi fait et délibéré le même jour, mois, an que ci-dessus.

Le Maire, Jean-Marie MALAVAL



Délibération n° 20241028 17

- Annexe

MONTANT DE LA TAXE ORDURE MENAGERE DES LOGEMENTS COMMUNAUX				ANNEE	2024
LOCATAIRE1 *	LOCATAIRE2 *	N° INVARIANT	BASE RCTEOM	TAUX OM	MONTANT TAXE OM EN €
VIALLET Thierry	Commerce	300900322844	898	15,73 %	141,00 €
DESCHAMPS François	MATHIEU Bernadette	300900318303	797	15,73 %	125,00 €
EBELING VIDAL Henri		300900318304	593	15,73 %	93,00 €
VIALLET Thierry		300900318305	914	15,73 %	144,00 €
LATRE Gaëtan		300900323138	510	15,73 %	80,00 €
PARMENTIER Yoan		300900042041	846	15,73 %	133,00 €
VALERIO Maria		300900042042	402	15,73 %	63,00 €
MARLETTE Solange		300900756884	774	15,73 %	122,00 €
FENECH Jérôme		300900756885	774	15,73 %	122,00 €
TOTAL					1 023,00 €

* au 1^{er} janvier

Le Maire
M. Jean-Marie MALAVAL


